



## PARC LES SALINES

### Tarification et modalités de réservation du chalet

*doté du réseau Internet sans fil Zap Montérégie*

	Résidents / Entreprises Institutions / Organismes de la MRC des Maskoutains	Hors MRC des Maskoutains
<b>UTILISATION DU CHALET HORS DES HEURES D'OUVERTURE</b>	25 \$ / heure	50 \$ / heure
<b>PATROUILLEUR</b> (hors des heures d'ouverture)	15 \$ / heure	15 \$ / heure
<b>SALLE POLYVALENTE #103</b> (salle privée, superficie 26 pi. x 31 pi. capacité maximale 60 personnes assises)	12 \$ /heure	24 \$ / heure
<b>GRANDE SALLE PRINCIPALE #101 ET #102</b> excluant l'espace foyer réservé au public	Gratuit	Gratuit
<b>ACCÈS À LA CUISINE #107</b>	6 \$ frais fixes	12 \$ frais fixes
<b>2 TERRAINS DE VOLLEY-BALL DE PLAGES</b>	Gratuits	Gratuits
<b>AIRE DE PIQUE-NIQUE</b>	Gratuite	Gratuite
<b>TERRAIN DE PÉTANQUE</b>	Gratuit	Gratuit
<b>JEUX D'EAU</b>	Gratuits	Gratuits
<b>ACCÈS À L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</b> (instruments de jeu, de musique ou autres)	6 \$ frais fixes	12 \$ frais fixes

*Note 1 : Tous les tarifs incluent les taxes*

*Note 2 : Gratuité des services pour les organismes reconnus par le service des Loisirs, excepté le service d'un surveillant hors des heures d'ouverture*

### HEURES D'OUVERTURE DU CHALET

Horaire régulier : 9 h 00 à 20 h 00

Horaire d'hiver : 9 h 00 à 21 h 30

Horaire 24-25-31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : 9 h 00 à 16 h 30

### HEURES D'OUVERTURE DU PARC

Selon le règlement municipal no 83, les parcs sont ouverts de 7 h à 23 h

## MODALITÉS DE RÉSERVATION

Une réservation est **obligatoire** lorsque celle-ci rassemble **plus de trente personnes** lors d'un événement ou d'une activité.



### 7 Étapes à suivre lors de votre réservation

1. Sélectionner votre date d'activité; nous vous conseillons de **prévoir deux ou trois dates** de rechange en cas de manque de disponibilité.
2. Préciser une **heure d'arrivée et de départ**.
3. Il est important pour nous de connaître le **nombre de personnes** présentes par rapport à la capacité des salles.
4. Dans le cas où le **mauvais temps** viendrait déranger votre activité, il vous est possible de la poursuivre dans le chalet.
5. Un **permis d'alcool** vous est-il nécessaire?  
  
Si vous désirez consommer de l'alcool sur place, la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ) exige un «**permis de réunion**». Le **formulaire pour faire votre demande** de permis de réunion est disponible sur le site Internet <http://www.racj.gouv.qc.ca/index.php?id=64> ou à nos bureaux.  
Vous devez **compléter ce formulaire avant de le faire contresigner** par la personne désignée au parc Les Salines et ensuite, le poster à la RACJ.
6. Il est possible d'avoir **accès à la cuisinette** pour votre goûter; celle-ci est équipée d'un réfrigérateur, d'un four à micro-ondes et d'un four conventionnel. Un service de traiteur est également disponible.
7. Pour joindre **l'administration du parc Les Salines**, composez le **450 768-5082 poste 5** pour faire la réservation finale.



## LOCATION DE TUBES – TARIFS DE GROUPE \*

(tous les autres articles doivent être loués à la pièce)

<b>Résidents / Entreprises Institutions / Organismes de la MRC des Maskoutains</b>	<b>Hors MRC des Maskoutains</b>
Prix de base de 60 \$ + 30 \$ par heure supplémentaire	Prix de base de 120 \$ + 30 \$ par heure supplémentaire

\* Lorsque la réservation dépasse soixante personnes, un supplément de 15 \$ l'heure (taxes incluses) doit être prévu pour l'ajout d'un patrouilleur auxiliaire.

**Environ une semaine avant** votre activité, nous communiquons avec vous pour vous informer sur les conditions d'enneigement (glissade, patinoire, ski de fond, etc.)

### Le jour de l'activité, lors de votre arrivée au parc...

- ❄ Laissez-nous le soin de vous diriger au bon endroit puisque des tables spécifiques vous seront attribuées.
- ❄ Votre responsable doit rencontrer le patrouilleur pour lui fournir les informations à paraître sur la facturation. La facture vous parviendra par la poste.
- ❄ Avant le début de votre activité, nous vous demandons **5 minutes** de votre temps afin de vous livrer le code d'éthique à respecter. Nous demandons à vos accompagnateurs et accompagnatrices de faire respecter ces consignes et de travailler de concert avec le patrouilleur.
- ❄ Vous êtes tenus de rentrer tous les tubes à la fin de votre activité.

### Aucune réservation lors des journées pédagogiques

